



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 09 octobre

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 octobre 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET⁽¹⁾, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Anne OLIVERO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Djelloul OUARET par Manuel PINTO, Ludovic DI MEO par Patrick MAGRO, Bertrand CONNIN par Audrey CERMOLACCE,

Étaient absent(e)s : Gaëlle LECOQ, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251009-08-10-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025
Publication : 10/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivé avant le vote de la 5^{ème} question



DELIBERATION N°08.10.2025

OBJET : EDUCATION - Approbation de la nouvelle convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la commune et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône (DSDEN 13), concernant l'accès des écoles publiques septémoises à l'Environnement Numérique de Travail BENEYLU SCHOOL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Depuis 2021, la Commune met à disposition des écoles publiques septémoises une plateforme en ligne qui regroupe différents services numériques pour la communauté éducative (enseignants, directions d'école et parents d'élèves).

En concertation avec l'Education nationale, le choix de la Ville s'est porté sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) BENEYLU SCHOOL pour plusieurs raisons :

- C'est un outil pensé pour le 1^{er} degré. Son interface simple et ergonomique est facile à prendre en main ;
- C'est un espace sécurisé et conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Chaque élève, parent et enseignant dispose d'identifiants personnalisés, les serveurs sont situés en France, il n'y a pas de publicité ni de risque de dérives comme sur les réseaux sociaux ;
- La communication école-famille est facilitée : carnet de liaison numérique, cahier de texte numérique, partage de documents et messagerie sécurisée entre enseignants, directions d'école et parents ;

- C'est un outil pédagogique complet permettant des exercices interactifs, la mise en ligne de ressources par les enseignants et un travail collaboratif possible.

La mise à disposition de cet ENT requiert la signature d'une convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône (DSDEN 13).

La précédente convention étant arrivée à son terme, il est nécessaire d'en signer une nouvelle pour formaliser la poursuite de ce partenariat et définir les responsabilités et rôles de chacune des parties.

L'engagement primordial des deux parties concerne la confidentialité et la protection des données personnelles :

- Pour alimenter l'ENT, la DSDEN 13 s'engage à transmettre les données à caractère personnelles de l'annuaire académique fédérateur,
- En contrepartie, la Commune et son prestataire s'engagent à respecter la finalité de traitement des données personnelles recueillies.

Afin que les écoles publiques de la Commune puissent continuer de bénéficier de l'ENT BENEYLU SCHOOL, je vous propose de m'autoriser à signer avec la DSDEN 13 une nouvelle convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe, laquelle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 et suivants ;

Vu la délibération n°10.12.2021 du 16 décembre 2021 relative à l'approbation de la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la Commune et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône (DSDEN 13),

Vu le projet de convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe, annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la Commune et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône (DSDEN 13), laquelle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe et ses éventuels avenants.



Le Maire,
Vice-Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,

André MOLINO